

## ◆ Dossier

# Consignes de tri : ce qui va changer à Gassin



**L**A GESTION DES DÉCHETS est au cœur des problématiques de développement durable de nos territoires et la collecte sélective, comme son nom l'indique, consiste à collecter en triant les déchets suivant leur nature pour faciliter ensuite leur traitement (recyclage, compostage, valorisation énergétique ou mise en décharge). C'est un acte citoyen. Nul ne peut désormais s'en estimer exclus.

(Suite pages 4 et 5).



◀ ▲ Le tri, des gestes qui s'apprennent très tôt

## ◆ Sommaire

**RESTAURANT SCOLAIRE**  
Nouveaux tarifs

**LES SERVICES TECHNIQUES**  
À votre écoute

**TRAVAUX ET EMBELLISSEMENTS**  
Ecole élémentaire :  
Réfection de la toiture

**RENTÉE SCOLAIRE**  
Nouvelle directrice maternelle et  
nouveau proviseur

Page 2

**EDITO DE M. LE MAIRE**

**PRATIQUE DU GOLF**  
Une ouverture pour les collégiens  
gassinois

**PLACE DU VILLAGE**  
Cérémonie de prise de commande

**A LA BARRO**  
Bilan de la saison de chasse

**DANSE À GASSIN**  
Y a d'la Zumba dans l'air !

Page 3

**DOSSIER DÉCHETS,  
ENCOMBRANTS  
ET VALORISATION**  
Ce qui va changer à Gassin

**DÉBROUSSAILLEMENT**  
C'est obligatoire !

Pages 4 et 5

**ÇA S'EST PASSÉ À GASSIN**  
Le Mot du Président de l'OMACL

Page 6 et 7

**AGENDA  
ET N°S UTILES**

Page 8



## ◆ Rentrée scolaire

# Nouvelle directrice à L'Espelidou, nouveau proviseur au lycée du Golfe

**N**OUVEAUX VISAGES et nouvelles directions à l'école primaire et au lycée du golfe. Chaque jour, ce sont près de 2500 enfants et adolescents qui fréquentent l'ensemble des établissements scolaires répartis sur Gassin. (Suite pages 2).





### ◆ Restaurant scolaire Nouveaux tarifs

Le Conseil municipal (25/06) a approuvé à l'unanimité le coût maîtrisé du repas au restaurant scolaire. Depuis le 1er septembre, il est de 2,45 € pour les enfants et de 4,70 € pour les adultes, soit une augmentation limitée de 2%.



### ◆ Débroussaillage Rappel : c'est obligatoire !

Débroussailler est obligatoire pour les abords de toute construction située à moins de 200m de forêts ou de maquis (Loi d'Orientation sur la forêt de juillet 2001) et sur un rayon de 50m minimum pouvant être porté à 100m par arrêté municipal. Les chemins d'accès à ces constructions doivent eux aussi faire l'objet d'un débroussaillage sur une largeur de 10m de part et d'autre. Ce dispositif permet de mettre les constructions en quasi autodéfense en cas d'incendie, aux moyens de secours d'intervenir en sécurité, de ne pas concentrer tous les moyens de lutte sur les zones urbaines et de laisser par-là même, la forêt sans moyen de défense, de compléter enfin les dispositifs déjà mis en place par les communes (interfaces), ce qui rend l'ensemble nettement plus efficace.

### ◆ Les Services techniques À votre écoute

Des renseignements sur le débroussaillage obligatoire ou le brûlage, un talus s'est déversé en partie sur la chaussée (ou un arbre tombé) et peut gêner (ou obstruer) la circulation? Des panneaux de signalisation sont mal placés ou toujours en place après un événement achevé? Etc. N'hésitez pas contacter la mairie. Les équipes des Services techniques municipaux répondront au mieux à votre appel.

Ligne directe : 04 94 17 49 20

Courriel : [servicetechniques@mairie-gassin.fr](mailto:servicetechniques@mairie-gassin.fr)

### ◆ École élémentaire Réfection de la toiture



FACE AUX INFILTRATIONS D'EAU répétées lors des orages de l'hiver dernier, les élus avaient décidé en Conseil municipal (25/06) de la réfection de la toiture de l'école élémentaire (surface : 450 m<sup>2</sup>), opération prioritaire réalisée au cours de l'été. Le budget de ce marché, divisé en cinq lots sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture Morisse & associés, s'est élevé à près de 350 000 €, maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle compris.

### ◆ Rentrée scolaire Nouvelle directrice à l'école maternelle et nouveau proviseur



Passation de clefs à l'école de l'Espelidou.

NOTRE COMMUNE A LE PRIVILÈGE de pouvoir accueillir des élèves de la maternelle à la terminale (en fait depuis la crèche jusqu'au BTS). Ainsi 125 enfants ont fait leur rentrée à l'école élémentaire et pas moins de 76 autres ont été accueillis par Florence Werts, nouvelle directrice de l'école maternelle de Gassin, suite au départ à la retraite de Marie Cabus-Lefèvre.

Au lycée, c'est Philippe Lagier (photo ci-dessous) qui devient le nouveau proviseur après le départ d'Alain Thomas, nommé à Tahiti. Après Port-au-Prince, Créteil, mais encore le Maroc, la Libye, la Tunisie, le Sénégal, Monsieur Lagier rejoint aujourd'hui Gassin où il aura désormais la responsabilité de cette petite communauté de 1250 élèves et 150 professeurs et personnels administratifs.



Au collège, ce sont près de 700 élèves que Claude Juniot, le principal, a accueilli cette année.

### ◆ Pratique du golf

## Une ouverture pour les jeunes gassinois

DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION signée entre l'équipe pédagogique du collège Victor Hugo et le Golf Club de Gassin représenté par Mme Irène Hin, les collégiens



peuvent désormais s'initier et pratiquer le golf dans les meilleures conditions. Julian Zulueta, professeur d'Éducation Physique et Sportive «référent golf» au collège, anime sur le green de Gassin chaque mercredi une vingtaine d'élèves volontaires sur le créneau U.N.S.S. : découverte de l'activité, préparation aux compétitions, formation de jeunes officiels. Le jeudi, le dispositif «Classe Golf» concerne des élèves débutants de 6<sup>e</sup>. L'objectif est de découvrir l'activité afin de recruter dès l'an prochain des élèves de 5<sup>e</sup>. Inscriptions auprès de l'association sportive du collège.

### ◆ Gendarmerie de Gassin/Saint-Tropez

## Nouveau commandant

C'EST EN PRÉSENCE DES ÉLUS des communes du golfe de Saint-Tropez, du député Jean-Michel Couve, de Mme Drouy-Ayral, procureure au TGI de Draguignan, du sous-préfet Stanislas Cazelles et de nombreux amis et visiteurs, que le capitaine Grégoire Moura a pris officiellement les commandes de la compagnie de gendarmerie de Gassin-Saint-Tropez en charge de la sécurité sur l'ensemble du golfe et des secteurs de Roquebrune s/Argens et Puget s/Argens

(140 militaires) au cours d'une cérémonie qui s'est tenue à l'aire de Loisirs. Agé de 30 ans, le capitaine Moura est sorti de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2003. Il a occupé les postes de lieutenant d'escadron à Pamiers puis de chef de section instructeur à Saint-Cyr. C'est «l'un des meilleurs de sa génération, a assuré le colonel Choutet, commandant le groupement de gendarmerie du Var, dans son discours. Accordez-lui votre soutien et votre confiance.»



### ◆ A la Barro

## Bilan de la saison de chasse

UN PEU PLUS DE 160, c'est le nombre de sangliers prélevés par les chasseurs du golfe au cours de la saison dernière. Tel que l'a énoncé Alain Soler, le président de la plus ancienne association de Gassin, A la Barro, lors de la dernière assemblée générale. Il s'est félicité de la «bonne entente» qui règne entre

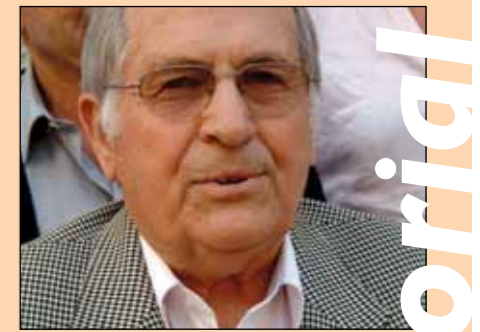
chasseurs et agriculteurs gassinois. Créée en 1920, A la Barro enregistre actuellement 86 adhérents. Elle organise régulièrement des battues administratives pour prévenir les importantes dégradations que causent, par temps sec dans les vignobles et sur les gazons, les cochons à la recherche de baies ou de vers de terre.

### ◆ Nouveau : danse à Gassin

## Y a d'la Zumba dans l'air !

C'EST UNE NOUVELLE ACTIVITÉ ludique que propose l'association Zumba Team à Gassin, deux ateliers de zumba kid et zumba kid junior,

éveil à la danse pour les 4-6 ans et les 7-12 ans. Cette discipline ne se limite toutefois pas à la danse. Elle propose aussi des «ateliers de jeux, de géographie et de vocabulaire», la découverte et l'apprentissage de «la vie sociale sportive», le «développement en équipe» et le «respect des autres». Chaque mercredi après-midi, au Foyer des Anciens. Inscriptions : 06 23 50 65 19. Un spectacle clôturera l'année.



### L'été se termine et nous entrons dans l'automne.

Cet été, il y a eu du monde comme toujours mais avec des touristes moins nombreux et surveillant leurs dépenses. Nos commerces n'ont donc pas fait dans leur ensemble, une saison mirifique. En revanche dans la plaine se sont succédés pendant plus de trois mois, environ 1200 attelages entrant sans autorisation sur des terrains privés et publics. Des visiteurs non déclarés qui se sont en outre branchés de manière sauvage sur les réseaux d'eau et d'électricité. Les commerces locaux et certains établissements ont bien entendu profité de cet afflux supplémentaire de clients. Mais une partie de nos administrés se sont interrogés sur cette façon originale de passer ses vacances sous le soleil à proximité des commerces et de la plage dans des caravanes haut de gamme sans les contraintes attachées à un camping-caravaning. De nouvelles perspectives pour nos prochaines vacances ?

À noter que les premiers occupants de juin et de juillet, sous la surveillance de leurs porte-paroles, se sont conduits de façon plutôt correcte vis-à-vis de l'environnement, ramassant leurs débris et les déposant dans les conteneurs mis à leur disposition. Gendarmerie nationale et Police municipale sont pour cela intervenues à de nombreuses reprises pour effectuer des contrôles, limiter les séjours et fluidifier la circulation. Mais d'autres, comme les hordes sauvages, ont marqué leur passage en laissant sur les terrains investis, leurs déjections, leurs poubelles, des débris de scooters et de voitures d'origines indéterminées en n'hésitant pas à vandaliser de façon abjecte une maison.

Durant tout l'été, Etat, collectivité et administrés ont dès lors usé de tous les moyens légaux à leur disposition, plaintes des propriétaires, arrêtés municipaux, liaison permanente entre administrations, pour faire cesser ces troubles inqualifiables. Deux arrêtés d'expulsion du Préfet du Var et un arrêté autorisant l'évacuation de force et la mise en fourrière des véhicules tractant ont ainsi convaincu les plus récalcitrants de quitter définitivement la commune de Gassin fin août. Laissant ainsi le champ libre aux services techniques communaux et intercommunaux pour nettoyer et faire enlever les débris. Saluons ici particulièrement l'aide d'un riverain qui, dès le début, s'est investi avec sa famille pour limiter les impacts sur l'environnement de ces «campings sauvages».

Bon été si l'on veut «A l'an que ven» (sans commentaire) !

Yvon Zerbone, maire de Gassin



# Déchets, encombrants et valorisation

## CE QUI VA CHANGER À GASSIN

**D** EPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 la Communauté de Communes a en charge la gestion des déchets ménagers et assimilés : les collectes sélectives (tri), des déchets ménagers ainsi que des encombrants sur l'ensemble du territoire (430 km<sup>2</sup>, plus de 55 000 habitants).

Afin de faciliter l'application des consignes de tri, sensibiliser et informer tous les publics à l'attention qui doit être portée au quotidien à « nos déchets » y compris en matière d'encombrants, des Ambassadeurs du Tri ont été désignés.

Leur rôle est de veiller au bon maillage du territoire en matière de points de regroupement. Il est aussi d'informer. Le traitement des déchets ménagers est l'affaire de tous au quotidien. Trier permet de recycler une grande partie de nos déchets. Trier réduit les coûts de traitement de nos ordures (financiers, environnementaux) et produit des recettes.

**Trier est un acte civique, volontaire, responsable. Engagez-vous : c'est l'affaire de tous.**

### Encombrants

À Gassin, la collecte a lieu les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> mercredis de chaque mois. Si le jour de la collecte coïncide avec un jour férié, la collecte sera reportée au lendemain.

Inscription obligatoire par téléphone (gratuit depuis un poste fixe)  
N° vert : 0 800 732 122



**Tout dépôt sauvage sur la voie publique est strictement interdit et passible d'une amende.**

### Déchets acceptés

La quantité globale est limitée à 1 m<sup>3</sup> par enlèvement et par logement. Les objets présentés doivent être triés par catégorie : déchets d'équipement électriques ou électroniques (tous types d'appareils alimentés sur secteurs, piles ou batteries), ferraille, bois, gros cartons d'emballages, matelas, sommiers, meubles. Ces encombrants placés sur le domaine public ne doivent constituer aucun danger pour les piétons, les collecteurs et la circulation automobile (pointe apparente, parties tranchantes...).

### Déchets non acceptés

Ne sont pas acceptés les déchets faisant l'objet d'une collecte sélective et pouvant être déposés dans des conteneurs dédiés en déchèterie, les déchets issus d'une activité permanente ou d'une activité industrielle ou commerciale, les matières chimiques, dangereuses, inflammables ou explosives, les déchets mal conditionnés susceptibles de souiller la voie publique, les personnes et les matériels de collecte, les contenants trop fragiles pour être manipulés sans risque de rupture, les vitres, miroirs et pare-brise, les épaves de voiture ou deux roues, les bouteilles de gaz et cuves à fioul, les inertes (gravats), pneumatiques et végétaux.

Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez

### CONSIGNES DE TRI

**PLASTIQUE**  
Emballages et films en plastique  
Films and plastic wrap

**PAPIER**  
Sacs, papier d'emballage, ...  
Bags, packaging paper, cling film, ...

**MÉTAL - ALUMINIUM**  
Barquette, aérosols et petits emballages  
Aerosols, metal trays, and small aluminium packages

**CARTON**  
Cartons et emballages carton  
Ecrasez-les, pliez-les  
Cardboard boxes and packaging  
Crush it, bend it

**EN VRAC OU EN SAC TRANSPARENT**  
Bouteilles, bocaux et flacons en verre  
Glass jars and bottles

**Déchets résiduels non recyclables**  
Residual waste

En cas de doute, je dépose dans ce conteneur  
If in doubt, throw your waste with the household rubbish

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez  
Direction des Déchets Ménagers et Assimilés - 2 rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin  
Ambassadeurs de Tri - 04.94.96.06.68  
contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr - www.cc-golfedesainttropez.fr (en création)



**VÊT:MEITS**

WWF

MERCI DE DÉPOSER VOS DÉCHETS COMPTANT

Le tri, c'est simple, écologique et citoyen.  
Adoptez le bon geste : le bon matériau dans le bon bac !



### Notez-le :

à Gassin, votre Ambassadeur du Tri  
**Magali Kinderstuth**  
06 14 09 30 45 ou 04 94 96 06 68  
mkinderstuth@cc-golfedesainttropez.fr

Magali Kinderstuth, Ambassadeur du Tri sur notre commune, intervenait récemment à l'école primaire pour sensibiliser dès leur plus jeune âge les élèves de Gassin.





# Ça s'est passé

## OMACL

Le Mot du Président...

...à propos de la salle de l'Espéridou

À l'approche de la rentrée, je voudrais faire le point sur la salle polyvalente de l'Espéridou. L'impression et l'allure générale quand on rentre dans cette salle remportent tous les suffrages dont ceux des professionnels tant pour la qualité de son acoustique, de la scène, de l'éclairage et du son, que pour le bar, les vestiaires et les loges.

Relativement excentrée du village historique, cette salle de 400m<sup>2</sup> (240 places assises) enregistre un bilan positif avec plus d'une vingtaine de représentations : pièces de théâtre ou de musique (avec le conservatoire Rostropovitch Landowski, le lycée du Golfe, le collège et les écoles élémentaire et maternelle). À signaler que le récital du Duo Jatekok, initialement prévu à la Chapelle, a pu, en raison de la météo incertaine, être accueilli à l'Espéridou. Cette possibilité de repli en cas de mauvais temps est un atout supplémentaire. Cette prestation a par ailleurs rapporté près de 1000 euros à l'URMA (Unis pour la Recherche sur la Maladie d'Alzheimer).

Deux soirées sont à souligner. La première, caritative, organisée par la Boule Gassin Croix Valmer sous la houlette de Jean Galfré (et de l'OMACL qui a pris en charge la partie artistique). Près de 10000 euros ont pu être récupérés lors de la tombola richement dotée en faveur des enfants handicapés de la Baie de Bandol. La deuxième, sur une idée de Jean-Jacques Wolak, intitulée « Si on dansait ». Une formule où se mêlent des danses de salon, des danses en ligne, western, salsa, etc. avec la participation de divers clubs du golfe. Une réussite totale alors que les bals traditionnels ne marchent plus. Bravo Jean-Jacques ! Rendez-vous à la Saint-Valentin.

La salle de l'Espéridou appartient donc plus que jamais aux Gassinois. Souhaitons en cette rentrée automnale 2013, qu'ils seront toujours plus nombreux à la fréquenter.



Concert : l'orchestre Brixi de Prague (27/09)



Fête patronale de la Saint Laurent



Théâtre : « la Belle de Besagne » (21/09)



Le duo Jatekok : Adélaïde Panaget et Nairi Badal



Chorale et chœur de Pologne

# à Gassin

...à propos des animations de l'été

Elles se sont déroulées sur l'aire de Loisirs qui bénéficie d'un podium répondant aux normes actuelles et loué auprès du Conseil Général.

Le bal neige (18/07), le concert Rhythm 'n' Blues (2/08), le groupe breton Celtic Kanan (14/08) et la « music électro » (23/08) ont obtenu dans l'ensemble de bons résultats. Le Master Polo BMW Gassin Saint-Tropez de Jean-Yves Delfosse (26 et 27/07) a rencontré son succès habituel et notre traditionnelle réception sous la tente a été très appréciée des invités. La Saint Laurent (11/08) a été fêtée avec beaucoup de ferveur à la Chapelle. La veille, l'aïoli de Roger Ricolvi a fait l'unanimité.

Faute de cavaliers expérimentés, nous avons dû annuler la parade du polo. En revanche, la parade musicale a été maintenue (22/08). C'est une animation supplémentaire pour la fréquentation des restaurants, « Rencontre de jardins » aux pépinières Derbez (du 6 au 8/09) a clôturé les animations estivales.

D'une façon générale comme partout d'ailleurs, nous avons eu, la crise étant là, moins de monde sur l'ensemble de la saison. Les premières animations automnales ont commencé avec la pièce et comédie toulonnaise, « La Belle de Besagne » (21/09), une reconstitution du cours Lafayette très fidèle et très méridionale. Pour l'Orchestre Brixi de Prague (27/09), je n'étais pas inquiet sur la qualité intrinsèque de cette formation pour les avoir reçus 6 ou 7 fois à Saint-Tropez. Effectivement, la cohésion est en tout point parfaite. Toutes ces cordes sonnent de façon brillante et la pureté du son est encore plus ressentie grâce à l'acoustique de notre salle. Une révélation, le soliste Alexandre Dubach, invité d'honneur, a remporté tous les suffrages. Un grand bravo à lui.

Autre motif de satisfaction pour une première classique : le public a répondu présent, élu, administrés du golfe et amis de la Musique Saint-Tropez confondus. Merci à tous.

**Fernand Ansaldi,**  
1<sup>er</sup> adjoint au maire

Président de l'OMACL, office municipal des arts, de la culture et des loisirs



Les 35 ans de l'Âge d'Or à la Villa Belrose (17/09).

Un déjeuner d'anniversaire « En Méditerranée » exceptionnel (Foie gras de canard poêlé, filet de loup confit, crèmeux de chocolat, mignardises...) concocté par le chef étoilé Thierry Thiercelin pour les 80 convives conduits par leur président, Marcel Mériaux. À noter les prochains rendez-vous de L'Âge d'Or : après le 12/10 (excursion en Italie à Dolce Aqua), loto traditionnel (14/11), repas de Noël (12/12) et, chaque jeudi après-midi, jeux de société au Foyer des Anciens.



L'aïoli (10/08) réunit chaque année Gassinoises et Gassinois



La coulacioun (17/08)



# Agenda et Festivités

## OCTOBRE

**27** > **VTT. 3<sup>e</sup> Vétathlon** organisé par l'Avenir Cycliste Gassinois. Parc de Caruby à partir de 9 h.



**31** > **Gassin, le « Village des Sorcières »**, fête Halloween. Foyer des Campagnes à 15 h.



## NOVEMBRE

**9** > **Théâtre** avec la compagnie des Tragos de Cavalaire : « **L'Ecole des femmes** » de Molière. Salle Espéidou à 20 h 30. (Les 5€ de participation seront reversés en totalité au Téléthon. Entrée libre pour les moins de 18 ans).

**23** > Le groupe SLS (« Salut les Souvenirs ») présente **les grandes chansons françaises des années 1960 à 1980**. « Un cru assez remarquable ». Salle Espéidou à 20 h 30. (Les 5€ de participation seront reversés en totalité au Téléthon. Entrée libre pour les moins de 18 ans).

## NUMÉROS UTILES

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, (service urbanisme ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 14 à 17h)  
Tél.: 04 94 56 62 00  
Services techniques municipaux : 04 94 17 49 20  
Sapeurs-pompiers : 18  
Samu : 15 ou 112 à partir des téléphones portables  
Police municipale : 04 94 56 62 17  
Gendarmerie : 04 94 97 26 25

## DÉCEMBRE

**15** > **Concert** : Leï Masco interprète les **Noëls Provençaux**. Eglise de Gassin à 16 h.

Suivi du **partage des 13 desserts au Foyer des Campagnes**.

**21** > **Noël des enfants**. Petit marché de Noël, spectacle, animations, goûters, arrivée du Père Noël, distribution de cadeaux...

**Sur les Barris à partir de 11 h. À 18 h : feu d'artifice musical**



**24** > **Veillée de Noël, crèche vivante et messe provençale** Eglise de Gassin à 18 h 30.



## JANVIER

**11** > **Course VTT. Trophée des ruelles** organisé par l'Avenir Cycliste Gassinois. À partir de 16 h.



**19** > **Théâtre** : les Tréteaux de Saint-Tropez présentent la célèbre pièce « **Laurent le Magnifique** ».

Salle Espéidou à 16 h.

**22** > **Concert** : « **Children's songs** » par le Conservatoire Rostropovitch Landowski Salle Espéidou à 18 h.

**25** > **Concert** : Récital d'Antoine Ciosi accompagné par ses deux guitaristes et concert de la **jeune chanteuse corse, Francine Massiani**.

Salle Espéidou à 21 h.

## FÉVRIER

**14 ou 15** > À la demande générale, est reprogrammée avec **Jean-Jacques Wolak, la soirée « Si on dansait »**. Un succès certain pour fêter ensemble la « Saint Valentin », la fête des amoureux. Salle Espéidou à 21 h.

## NEWSLETTER DE LA MAIRIE DE GASSIN OCTOBRE 2013

Responsable de la publication : Yvon Zerbone.  
Comité de rédaction présidé par Fernand Ansaldo, Premier adjoint.  
Conception-rédaction : www.presse-edition.com.  
Maquette : Thierry Badin (thierry@hite.fr)  
Impression : Groupe Riccobono Offset Presse.  
Tirage : 2 000 exemplaires.  
Siège : Mairie de Gassin. BP18. 83580 Gassin.  
Tél. : 04 94 56 62 00. Fax : 04 94 56 41 61.  
Site Internet : www.mairie-gassin.fr  
Dépôt légal à parution.